

La grande liberté du monde des affaires

A grands coups de PFS, de KIS et d'autres inventions furgéliennes, l'Etat s'attaque aux libertés individuelles des citoyens. Pauvre vengeance pour un pouvoir politique lui-même supplanté par des puissances économiques de plus en plus dominantes. Face à l'emprise grandissante des intérêts privés, le législateur s'épuise à sauvegarder un régime de concurrence imparfaite, même s'il se contente comme en Suisse de combattre les abus des cartels sans vouloir discuter leur existence.

En clair, échappent totalement à la surveillance publique: la constitution de groupes d'entreprises, le développement de quasi-monopoles, les effets de la puissance d'achat, les processus de diversification (le touche-à-tout industriel) et d'intégration (de la semence au

petit pain), les fusions, les prises de participation et les diverses opérations de concentration plus ou moins formelle, etc. Bref, ce qui fait le "dynamisme des affaires" et les gros titres de la presse économique et financière n'attire pas l'attention de l'Etat, — et en reçoit donc la bénédiction de fait.

Résultat: le mouvement de concentration, inhérent à l'économie libérale des pays industrialisés, s'est poursuivi chez nous de manière traditionnellement incontrôlée et récemment accélérée; il a fait de la Suisse un véritable paradis pour les cartels et les "organisations analogues". (monopoles et entreprises dominantes), une espèce de jardin d'Eden où s'épanouissent les holdings, les sociétés financières et autres multinationales.

Très ennuyeux: si tout le monde sait élevé le degré de concentration atteint dans la plupart des branches de l'industrie et du tertiaire, per-

SUITE ET FIN AU VERSO

Un trou. Nos excuses !

Délicate échéance pour "Domaine Public" que ces fêtes de fin d'année!

Notre principal souci: les jours fériés "tom-bent" de telle façon que nous sommes contraints au silence pendant deux semaines. Toutes nos excuses! Croyez bien que nous regrettons ce "trou", dû à ces contingences techniques que vous devinez, puisque le bon à tirer de DP est donné normalement le mardi...

Pas de parution donc ni le 28 décembre, ni le 4 janvier.

"Domaine Public" 528 vous parviendra vendredi 11 janvier.

11 janvier: une date doublement importante et cruciale. La rentrée 1980, bien sûr, mais surtout la mise en train d'un nouveau système d'expédition du journal, notre cadeau de Noël à nous!

Expliquons-nous. Jusqu'ici DP vous parvenait sans adresse; les offices postaux — nous profitons de l'occasion de les remercier de leur travail, précis et constant, pendant toutes ces années — se chargeaient, sur nos indications, de tenir à jour les listes d'abonnés. Le progrès: clarification de nos relations administratives et contrôle encore plus précis du processus d'acheminement du journal, nous vous l'enverrons dorénavant, et ce dès le 11 janvier, adressé (ferons-nous appel une fois de plus à votre collaboration? nous avertirez-vous aussitôt si cette mue postale provoquait des perturbations dans l'expédition de DP?)

Bonnes fêtes!

PS. Merci à tous ceux qui nous ont renouvelé déjà leur confiance pour 1980. Quel encouragement! Indispensable, à vrai dire, pour que DP puisse continuer à paraître, libre de toute publicité et de toute subvention.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 527 21 décembre 1979
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Victor Ruffi

527

La grande liberté du monde des affaires

sonne n'a jamais pu évaluer exactement ce degré. En effet, les statistiques qui permettaient de prendre une mesure de la taille des "gros-poissons-qui-deviennent-toujours-plus-gros" font défaut, — et pour cause. On semble s'en accommoder à Berne, à en juger d'après un Rapport sur l'état de la concentration économique en Suisse que vient, comme on le sait, de publier le Département fédéral de l'économie publique.

Après quelques rappels importants du genre "la concentration doit être considérée comme un phénomène durable", après une bonne analyse des causes et des formes de la concentration économique, ledit rapport en vient aux formes de concentration étudiées en Suisse. Étudiées, c'est beaucoup dire; lisez plutôt!

Concentration régionale: on sait que 65% du potentiel économique total est concentré sur 3% de la superficie du territoire, et que le triangle d'or Zurich-Bâle-Bienne abrite un peu tout ce qui compte dans le business helvétique; le rapport le sait aussi, mais "en dépit de ce déséquilibre et du fait que les emplois continuent à diminuer dans les régions marginales en particulier, aucune étude d'ensemble n'a encore été faite en Suisse sur l'évolution de la concentration régionale". Cette méconnaissance des faits permet au moins de garder quelques illusions sur les effets des mesures qui tiennent lieu de politique régionale (loi sur les investissements en région de montagne, encouragement du crédit à l'hôtellerie et aux stations de montagne, programme d'impulsion). Question en suspens: que deviennent le fédéralisme, la sauvegarde de l'autonomie cantonale, face à la concentration régionale du pouvoir économique?

Concentration des revenus et des fortunes: on sait, sur la base d'études limitées à la situation

dans certaines communes ou régions, que les revenus et les fortunes tendent à se concentrer dans les mains et les poches d'une minorité, — malgré la progressivité de l'impôt. Mais, "contrairement à ce qui est le cas dans les autres pays industrialisés, ce genre de concentration n'a pas encore fait l'objet de recherches en Suisse". Comme il faut bien envisager de remédier à une lacune aussi grave, l'Office fédéral des questions conjoncturelles veut faire faire une telle étude, que le professeur bâlois Bombach (l'un des "trois sages") devrait réaliser dans les années 1980-1982. Histoire de laisser le temps de méditer sur les experts et les commissions comme dispositifs de freinage!

Concentration du pouvoir de décision: on sait que ce pouvoir appartient effectivement à des organes ou à des personnes qui l'exercent en général au nom de tiers ou en vertu de participations même minoritaires et éventuellement occultes. Inutile d'ajouter que l'appréciation de tels réseaux d'influences prépondérantes ne peut que résulter d'autres études, portant au moins sur les relations commerciales, financières et personnelles entre les entreprises. Donc, "faute de données sur les autres formes de concentration, il est impossible d'appréhender la concentration du pouvoir". Dans ces conditions, les seuls travaux valables demeurent ceux qu'avait publiés en son temps le magazine zurichois "Focus", largement repris et développés par François Höpflinger dans "L'Empire suisse" (Ed. Grounauer, 1978).

Concentration internationale: le développement des activités des entreprises multinationales a certes attiré l'attention, et donné lieu à quelques monographies intéressantes (Nestlé, Unilever, ITT, etc.). Mais, "tout comme la concentration du pouvoir décisionnel, la concentration internationale est un champ qui demeure dans une large mesure inexploré". Et d'évoquer les bases statistiques différentes d'un pays à l'autre, et l'effort de mise en ordre de l'OCDE. Rendez-vous dans une décen-

nie pour les premières études d'ensemble sur les interpénétrations transnationales!

Concentration des exploitations et des entreprises: ouf, enfin! Faire le recensement des unités d'exploitation et de gestion existant dans notre pays, voilà qui est à notre portée, et a même été fait à plusieurs reprises déjà dans les cinquante dernières années. Malheureusement, ces décomptes ne considèrent qu'un critère de concentration, celui du nombre de personnes occupées (progrès en 1975: quelques indications sur les chiffres d'affaires et la valeur ajoutée). Rien donc sur les groupes intégrés, rien sur les conglomerats diversifiés, rien sur les taux de profit ou d'autofinancement, rien sur la puissance d'achat ou la position sur les marchés suisses et étrangers. Bref, rien quoi.

CONCENTRATION ET DÉMOCRATIE

Malgré cela, et sachant combien il est dérisoire de partir de données aussi peu adaptées au but, la Commission des cartels publiait en 1974 une immense étude sur la concentration des exploitations et des entreprises avec 160 pages de minutieux tableaux, censés restituer le mouvement de concentration observé entre 1955 et 1965, sur la seule base du personnel occupé. Même erreur en 1979, dans le Rapport précité du Département, qui, après avoir fait l'inventaire des lacunes, se rabat sur les seules données disponibles après en avoir souligné le caractère inadéquat.

Ceci dit, la Commission des cartels tente de pousser un peu plus loin son analyse de la concentration dans ses études par branches. La dernière en date, qui se rapporte au commerce de détail du secteur alimentaire, passe moins nettement à côté de la réalité, puisqu'elle parle dimensions de l'assortissement, taux de rotation des stocks, parts au marché, extension des services, etc. Il n'empêche que le problème fondamental de l'attitude de l'État vis-à-vis des supergéants de la distribution suisse n'est pas abordé; il est vrai que Migros et

Coop ont chacune leur représentant au sein de la Commission des cartels et ont pu se déclarer satisfaites, dans leurs hebdomadaires respectifs, du rapport les concernant au premier chef. La concentration économique s'accommode de la démocratie de concordance. Et réciproquement.

DÉFENSE NATIONALE

Il y existe une majorité pour un service civil

Il y a deux ans très exactement, la majorité des votants et tous les cantons suisses sans exception rejettent très nettement le service civil tel qu'il était présenté sur la base d'une idée de quelques professeurs de Münchenstein remaniée par le Département militaire fédéral à l'intention du Parlement: 885.868 "non" contre 533.733 "oui".

Une nouvelle initiative vient d'être déposée la semaine dernière à la Chancellerie fédérale. Pourquoi si tôt une nouvelle demande? L'idée a-t-elle vraiment progressé depuis?

Un bref rappel, tout d'abord. L'initiative de

Münchenstein a été présentée en 1972 et rédigée sous forme de vœu, en termes généraux. Ce fut sa faiblesse: triturée et interprétée par les autorités, elle aboutit à un projet officiel ambigu et restrictif, désavoué par les promoteurs de Münchenstein eux-mêmes, et finalement rejeté par la majorité de citoyens, adversaires de l'objection de conscience et partisans d'un véritable service civil confondus.

Le nouveau projet évite le piège, et doublement: l'initiative est rédigée, donc plus d'interprétation possible de la part du Parlement; plus non plus de critère de conscience religieuse, morale ou politique, mais le choix personnel de chacun: le service militaire (douze mois) ou le service civil (dix-huit mois). Bref, la preuve par l'acte. En fait, la seule solution simple, claire, qui évite le jugement "a priori", illégitime et impossible de la bonne foi des objecteurs.

Les partisans de la nouvelle initiative ne se sont d'ailleurs pas lancés les mains vides; ils ont certainement médité le sondage d'opinion effectué immédiatement après la votation du 4 décembre 1977 (2) et qui portait sur les préférences du corps électoral sur le sujet du service civil:

Solutions	Abstentions le 4.12.1977 (en %)	Votants le 4.12.1977		Total
		Oui	Non	
1. On devrait pouvoir choisir librement entre un service militaire et un service civil de même durée.	49	53	10	28
2. La durée du service civil devrait être une fois et demie celle du service militaire; les motifs moraux et religieux ne devraient pas être les seuls reconnus.	20	37	20	25
3. On ne devrait pas introduire de service civil, tous doivent être astreints au service militaire.	29	9	70	44
Total	100	100	100	100

Ce tableau permet d'affirmer qu'au moment de la votation de 1977, une majorité des votants était favorable à un service civil non restrictif. Parmi les abstentionnistes, cette ma-

rité était encore plus marquée. Au total, 53% (28% + 25%) des citoyens étaient favorables à un service civil large.

La nouvelle initiative a donc de bonnes chan-

ces. D'autant plus que l'idée du service civil bénéficie d'un large appui auprès des jeunes. Encore faudra-t-il que ces derniers se déplacent au moment de la votation!

(1) Tous les renseignements au sujet de ce nouveau texte, dans le bulletin d'information du comité d'initiative pour un authentique service civil (adresse utile: case postale 141, 1700 Fribourg), treizième livraison. La plupart des données sont maintenant connues qui permettent de mieux situer l'effort des militants engagés dans cette entreprise et qui se sont passé de l'appui d'organisations d'envergure nationale. A titre de rappel, tout de même, leurs dépenses pour la campagne de signatures:

Salaires - gratifications - émoluments - charges sociales	41 324.05
Frais d'imprimerie	31 771.60
Documentations-matériel d'inf.	3 468.90
Matériel à vendre (achat de)	14 105.85
Taxes, frais postaux	13 624.35
Frais manif.-déplacements extr. secrétariat et divers	13 152.60
Matériel de bureau-fichier etc.	4 979.15
Location secrétariat	2 160.—
Total	124 586.50

D'où le CCP suivant: 17 - 9789, Fribourg.

(2) Sondage VOX (Société suisse pour la recherche sociale pratique - Centre de recherche sur la politique suisse) effectué après chaque votation fédérale depuis 1977.

Le texte de l'initiative populaire pour un authentique service civil (article 18 bis, nouveau):
1. Celui qui refuse le service militaire en est libéré s'il accomplit un service civil. La durée du service civil est d'une fois et demie celle de la totalité du service militaire refusé.

2. Le service civil a pour but de construire la paix en contribuant à écarter les causes d'affrontements violents, à réaliser des conditions de vie dignes de l'homme et à renforcer la solidarité internationale.

3. Le service civil s'accomplit dans le cadre d'organisations et d'institutions publiques et privées qui correspondent à ses buts. La Confédération en assure la surveillance et la coordination.

4. La loi règle les modalités d'application.

Le gâchis coûteux de l'épuration des eaux

Le très officiel rapport de l'Office fédéral de l'économie hydraulique, EAWAG, pour l'année 1978, contient un article intitulé "La situation des lacs: la protection des eaux devant des tâches non-accomplies". Vous n'avez certainement pas lu ce bilan qui recouvre un des enjeux les plus délicats à cerner au chapitre de la protection de l'environnement.

Voyons cela de plus près! Tout d'abord, le bilan dans ses grandes lignes: pour tous les lacs, souligne l'article, l'apport en phosphates est beaucoup plus important que ce qu'ils peuvent supporter.

Prenons le cas du lac Léman. On y déverse chaque année quatre fois plus de phosphates que la quantité jugée tolérable par les limnologues. Ces phosphates proviennent en moyenne à 70% des eaux usées. L'EAWAG constate alors que la norme de 1 mg de phosphore par litre utilisée jusqu'à maintenant comme critère pour les stations d'épuration est beaucoup trop élevée et qu'il faudrait la réduire de toute urgence à 0,1 ou 0,2 mg par litre. L'EAWAG suggère qu'il faudrait supprimer complètement les phosphates dans les produits de nettoyage. Et il n'y a pas que les phosphates qui chargent nos lacs, même si, pour l'instant, on peut les considérer comme le problème majeur!

CONSTAT D'ÉCHEC

En d'autres termes: même les rares stations d'épuration qui sont aujourd'hui "dans les normes" et qui font la fierté de leurs exploitants doivent être considérées comme inefficaces pour la protection des eaux de nos lacs. Pourtant, elles éliminent une part importante des phosphates, peut-être 80% quand tout va bien. Cette élimination partielle coûte déjà cher (à cause, entre autres, du coût élevé du

chlorure ferrique qui permet la précipitation des phosphates).

Bref, au total, il faudrait, dans ce domaine, faire encore cinq à dix fois mieux qu'aujourd'hui. On nous annonce que c'est possible! Moyennant, bien sûr un investissement considérable qui fera de nos stations d'épuration de véritables usines d'une complexité encore plus grande qu'aujourd'hui avec ce que cela implique comme problèmes de surveillance, vulnérabilité aux pannes, et frais d'exploitation élevés.

Le rapport de l'EAWAG montre aussi autre chose: si on supprime l'apport de phosphate dû aux eaux usées, on se rapproche, pour beaucoup de lacs, de la charge acceptable. Il resterait, pour l'essentiel, l'apport dû au ruissellement. Cet apport est de toute manière hors de portée des stations d'épuration et sa réduction exige une "lutte à la source", donc une modification des pratiques de fertilisation du sol.

En réalité, cette "lutte à la source" s'impose d'abord et surtout dans le domaine des eaux usées, car ce sont elles qui portent, comme déjà dit, la plus grosse responsabilité, et de loin, dans la dégradation et l'eutrophisation des eaux des lacs.

Condition "sine qua non" d'une lutte efficace: admettons d'abord que notre "concept sanitaire" organisé autour de stations d'épuration centrales alimentées par des eaux usées récoltées dans d'immenses réseaux d'égoût, admettons que ce concept-là est aberrant!

Le seul endroit approprié pour décharger une eau sale est le sol. Il contient la vie bactérienne nécessaire à la transformation et l'assimilation des déchets organiques. Les minéraux comme les phosphates y servent d'engrais pour les plantes, lesquelles peuvent être récoltées, permettant ainsi d'introduire ces minéraux dans un cycle naturel où ils sont à leur place. Rien de tel n'est possible lorsque les déchets sont évacués dans les eaux des rivières et des lacs. Là, le circuit est ouvert, car la nourriture que

l'on y introduit sous forme d'eau usée fait croître une végétation abondante, mais irrécupérable, le phytoplancton. Cette matière végétale qu'on ne peut pas récolter meurt et tombe au fond de l'eau où elle consomme l'oxygène de l'eau pour sa décomposition. Le processus est cumulatif et le lac se dégrade progressivement.

UN SYSTÈME GROTESQUE

Que se passe-t-il dans le système d'épuration actuel? Nous sommes contraints de décharger nos eaux usées dans les cours d'eau et dans les lacs, ce qui, on l'a compris, est exactement ce qu'il faut faire pour les condamner à mort! En effet, si la décharge dans le sol est très facile à mettre en oeuvre avec de petites quantités d'eau comme par exemple avec des effluents de fosse septique, elle ne l'est plus lorsqu'on a rassemblé les eaux d'une région dans une station et que l'on a un énorme débit d'eau à rejeter. Le faire n'est peut-être pas impensable, mais il faudrait ajouter à la sortie de la station un réseau de distribution en sens inverse, qui permettrait de redistribuer sur la terre une eau que l'on aurait pu y mettre dès le début.

Un autre défaut très grave du système actuel: le mélange des eaux de différentes provenances. D'où un sordide amalgame entre, d'une part, des produits organiques qui, pris tous seuls, ne représenteraient pas un gros problème et, d'autre part, toute une panoplie de produits chimiques plus ou moins toxiques. Le résultat de l'épuration est alors une boue, dont souvent on ne sait que faire, parce qu'elle contient, en plus d'une matière organique utile, des poisons de toute nature comme, par exemple, des métaux lourds. Comme l'a remarqué Carl Lindström, pionnier des toilettes sans eau: "Le système sanitaire à égoûts et station d'épuration centrale est un moyen très efficace de nous priver d'une ressource dont nous avons un grand besoin tout en la contaminant avec des produits toxiques". Le plus

triste, c'est que la toxicité des boues sera d'autant plus grande que la station fonctionnera bien, c'est-à-dire sera efficace dans l'extraction des produits chimiques!

Ceci nous amène à un troisième défaut grave du système actuel: le problème de la production de boues plus ou moins toxiques, dont on cherche à se débarrasser un peu n'importe comment, y compris en les incinérant. L'incinération de boues est peut-être la proposition la plus grotesque qui ait résulté de ce système sanitaire conçu en dépit du bon sens. Cela consiste, en effet, pour l'essentiel, à évaporer de l'eau à grand renfort d'énergie et ensuite à réduire à néant, ou presque, une matière organique qui est pourtant une ressource indispensable.

En vertu de la loi fédérale du 8 octobre 1971, au nom de laquelle toutes ces bêtises se sont faites, on en est maintenant à étendre ce système sanitaire aux derniers petits villages qui ont jusqu'à maintenant eu la chance d'y échapper. Cette frénésie de raccordements nous a pourtant déjà coûté très cher, tant par les ravages que cela a causé dans notre environnement que par l'argent que nous y avons investi. Un rapport de l'ÉAWAG estime qu'à fin 1977, on avait dépensé 18,5 milliards de francs dans cette (més)aventure et que les frais courants, sans compter les investissements supplémentaires, se montent à un peu plus d'un milliard de francs par an. Tout ça pour ne pas sauver les lacs, pour déboucher sur un constat de faillite.

Il est important, vital même, que les villages sans stations d'épuration refusent avec détermination de participer à ce non-sens légalisé. Avec les fosses septiques existantes et les creux à purin qui peuvent très bien recevoir des eaux usées, on a tout ce qu'il faut pour assurer que déchets organiques et minéraux retournent là où ils doivent aller, c'est-à-dire dans le sol.

Dans les autres cas, c'est la lutte contre la pol-

lution à la source qu'il faut engager. La toute première chose à faire, c'est de renoncer à l'utilisation des phosphates pour faire la lessive! C'est tout à fait possible. Une fabrique de poudre à lessive (Held AG, Steffisburg-Station) a mis sur le marché un produit ne contenant aucun phosphate et qui donne d'aussi bons résultats de lavage que les produits phosphatés. Ce fabricant affirme même de manière catégorique que les phosphates sont parfaitement inutiles et qu'on fait une lessive tout aussi propre sans phosphates, même avec une eau dure. Et son dossier est bien étayé. Cela n'empêche pas l'Union Suisse des Fabricants de détergeants (à laquelle Held ne semble pas appartenir) d'affirmer que les phosphates restent encore indispensables et que la seule manière de résoudre le problème est de faire des usines à déphosphater les eaux.

Ce genre de logique nous a justement mené dans l'impasse actuelle et on continue à faire comme si le problème était purement technique et pouvait être résolu en alignant toujours plus de moyens techniques, de plus en plus complexes à la queue leu leu. Mais c'est impossible en vertu de lois thermodynamiques! Un autre exemple de cette logique tordue: les azurants optiques qu'on met dans les produits de lessive pour obtenir un linge "plus blanc que blanc". Ces azurants ne supportent pas bien le soleil et pour en apprécier pleinement l'effet, il faut sécher son linge dans un séchoir, grand dévoreur d'électricité. Et ces azurants finissent aussi dans les lacs! Connait-on leur effet à long terme? Et finalement, qu'est-ce que cela peut bien faire si nous nous promenons avec des chemises qui ne soient pas lavées ultra-quelque chose? Ne vaut-il pas mieux essayer de sauver nos lacs?

SOLIDARITÉ VILLE-CAMPAGNE

Comme je l'ai déjà dit dans un précédent article (DP 511) il est également impératif de renoncer à utiliser l'eau pour transporter nos dé-

fécations. Et surtout en ville! C'est aussi possible, à condition de le vouloir et cela ne coûtera pas 18,5 milliards de francs (cette somme permettrait de mettre environ 10.000 francs à disposition par ménage pour passer aux toilettes sans eau). Un tel système, s'il est bien conçu permettrait aussi de composter sur place les déchets de cuisine, en allégeant par là-même les problèmes de voirie (il faut ajouter ici que les défécations humaines représentent également un apport important de phosphates, apport qui va en augmentant parce qu'on utilise les phosphates dans l'industrie alimentaire pour conserver la nourriture et lui donner un aspect jugé plus appétissant; éliminer les défécations dans les eaux usées est donc également indispensable).

Finalement, il faudra aussi repenser notre système sanitaire dans l'optique d'une plus grande interaction entre villes et campagnes. Les eaux usées de citadins, à condition qu'on ne les empoisonne pas avec des déchets industriels, font un engrais aussi bon que celles des paysans et il est dommage de ne pas les recycler. Un projet prévoyant une telle interaction est actuellement en cours de réalisation aux Etats-Unis (Northglenn, 30 000 habitants, Etat du Colorado). L'eau usée de la ville servira à l'irrigation des champs, ce qui diminue les besoins globaux en eau propre et supprime largement le problème de l'eau usée.

Pratiquement, n'importe quelle solution est préférable à celle qui a été choisie et légalisée. Il est à souhaiter que le bon sens finisse par l'emporter chez les autorités responsables de la protection des eaux et qu'elles aient le courage de contrevenir à une loi dont l'application stricte ne fait qu'aggraver l'état de nos lacs, tout en causant des frais énormes aux communes. Lorsque le bon sens entre en conflit avec la législation, il est préférable de donner la priorité au bon sens. Cela permet de choisir des solutions plus rationnelles à l'élaboration desquelles chacun peut participer.

Pierre Lehmann

Gabrielle et ses modèles

La halte de midi (1)

...Tant de livres qui paraissent, en France et chez nous; tant de romans qui paraissent — parfois assez gentiment écrits — mais qui ont tous en commun ceci:

L'auteur n'a rien à nous dire; il s'intéresse à son seul nombril (et malgré tout ce qu'on dit de la "créativité", de la "personnalité" etc — et plus récemment, on tente de nous persuader que les moindres sécrétions humorales seraient l'expression, à ne pas négliger; bien plus: à privilégier! — il apparaît que ce nombril n'est pas très intéressant), ne connaît rien de la vie ou pas grand-chose — et de nous entretenir de quelques souvenirs d'enfance, plus ou moins malheureux; de quelques coucherics, de sa façon de jouir ou de ne pas jouir, etc.

A cet égard. *La Halte de midi* fait glorieusement exception! Je ne juge pas de "l'art", je ne juge pas de la forme: quoi qu'il en soit voici un livre riche, un livre généreux, à l'image de son auteur.

"Voici un voyage de dix jours durant lequel Gabrielle — l'héroïne de ce livre — espère restructurer sa vie, à partir de ce qu'elle a vécu et des "modèles" que lui offrent ses amis et sa famille. Mais au fil des jours, les miroirs s'obscurcissent, et les incidents du voyage entament ses bonnes résolutions. Plus elle se rapproche de chez elle, moins son projet d'une *nouvelle vie* prend forme. Elle découvre au contraire l'évidence d'une continuité et le caractère artificiel d'un réaménagement rationnel..." (Extrait de la prière d'insérer).

Il me semble que ces lignes ne rendent pas tout à fait justice au roman: non pas roman de l'intériorité, ou du moins pas seulement roman de l'intériorité: roman ouvert sur la vie, sur le monde, la réalité suisse, mais aussi la réalité internationale.

Gabrielle est journaliste — journaliste "de gauche", comme la romancière est députée po-

piste, mais aussi animatrice d'innombrables comités pour ceci et contre cela (récemment, ce livre remarquable: *Objection votre Honneur*, consacré aux objecteurs de conscience) — et à ce titre, son voyage, sa quête intérieure débouche sans cesse sur l'autre.

...Et par exemple, sur l'évocation d'Aebischer, "l'interné", un marginal qui finit par être enfermé dans une clinique psychiatrique ou mis en prison, parce qu'il est associatif, c'est vrai et l'auteur ne le cache nullement, mais aussi parce que notre société ne sait que faire des marginaux, même lorsqu'ils ne sont pas dangereux: "Finalement, c'est dommage qu'Aebischer n'ait pas commis un délit: il aurait pu bénéficier ainsi de meilleures garanties judiciaires, peut-être du sursis, et qui sait d'un effort plus sérieux de rééducation..."

Cas particulier? Non pas, car:

"Bon! Il faut arrêter de remuer la terre sur sa tombe, décidément. Mais quand on imagine ce qui pourrait se passer à l'avenir pour les jeunes toxicomanes et autres esprits frondeurs..."

Quelqu'un qui s'intéresse à soi, mais aussi aux autres; qui s'intéresse à soi dans ses rapports avec autrui — est-ce si fréquent? Il faut lire *La halte de Midi!*

(1) D'Anne-Catherine Menétray, aux Editions Ouverture — Editions de la Thièle, Romanel-sur-Lausanne.

NOTES DE LECTURE

La malédiction du travail et la création

Tirages restreints, audience cantonnée dans des cercles de spécialistes, les travaux émergeant aux sciences sociales, sans avoir "a priori" mauvaise presse, n'ont tout de même guère de chance de trouver un large public en Suisse. Cercle vicieux: le peu d'intérêt que rencontre cette discipline a des retentissements évidents sur le nombre des initiatives prises par les édi-

teurs dans ce domaine et il est difficile de mettre la main sur les ouvrages de haute volée qui, tout en se référant aux courants de pensée contemporains, tentent de cerner notre réalité helvétique.

Saluons donc la prise de parole d'auteurs qui, bravant cette sorte d'indifférence ouatée, brisent le confidentialisme universitaire et recourent au livre pour donner leur interprétation du monde actuel. C'est l'entreprise dans laquelle se sont lancés Claude Raffestin et Mercedes Bresso qui, à travers une réflexion originale, présentent l'évolution, jusqu'à nos jours, des relations entre le travail, l'espace et le pouvoir (1).

"Le travail ne cessera jamais d'être tendu entre la malédiction et la création, mais ne faut-il pas chercher à privilégier cette dernière?" C'est sur cette interrogation, glissée en guise de conclusion que s'achève cette réflexion soutenue, amorcée sur le couple des notions "Energie"-"Information", sur les effets de leur concentration, de leur amplification. Déshumanisant l'homme, déterritorialisant l'espace, la phase industrielle moderne en est venue à priver le travailleur des outils et des informations nécessaires à l'accomplissement de sa tâche et à évacuer du paysage toute maîtrise sociale. Les lieux de consommation sont substitués aux lieux de production comme points forts de l'espace... Le bilan n'incite pas à l'enthousiasme; et encore n'en donnons-nous ici qu'un aperçu.

Mais, malgré le résumé, on comprendra dans quel nouvel éclairage se posent toutes une série de questions primordiales, et qui prennent de plein fouet certains lieux communs mille fois répétés. Par exemple: peut-on dans ces conditions parler encore valablement d'autonomie et d'autogestion? Peut-on imaginer que l'ordinateur participe, dans un deuxième temps, à une décentralisation, à une dispersion du savoir accumulé? Les auteurs fournissent des clefs pour une réflexion au-delà des slogans.

Mis à part le partage de ces questions majeures, ce livre fournit une explication de phéno-

mènes difficilement saisissables en raison de leurs échelles diverses et variables dans le temps. Le citoyen désespéré face à la contradiction des faits quotidiens y trouvera une tragique histoire du travail qui cerne le caractère inéluctable des disparités régionales, notamment.

Et enfin, dans le chapitre intitulé "le crépuscule d'une territorialité", des lignes qui devraient convaincre ceux qui douteraient encore qu'une authentique écologie est incompatible avec notre système économique, et que son avènement passe par une redéfinition de son avènement passe par une redéfinition de la liberté.

(1) Claude Raffestin, Mercedes Bresso. "Travail, Espace, Pouvoir". L'Age d'Homme. Lausanne. 1979.

RECU ET LU

Politique syndicale : un tournant

Vient de paraître un petit fascicule d'une soixantaine de pages, édité par la Confédération romande du travail sous le titre "Changer la politique syndicale" (no. 35/36, adresse utile: c.p. 343, 1211 Genève 3), qui marque certainement un tournant dans l'approche syndicale du système capitaliste, une compréhension renouvelée de la division du travail dans une société industrielle. Des grands mots, dirait-on. Pour l'instant, cette nouvelle vision tient essentiellement dans une façon de poser des questions, de fixer des échéances, mais les jalons sont posés qui laissent apparaître la mutation d'une politique, à vrai dire indispensable. Des documents à foison, des points de repères remarquablement "vulgarisés", une analyse de la "crise" qui dure déjà depuis cinq ans et de ses retombées sur la condition des salariés, et enfin des perspectives pour les années à venir. Mais par-dessus tout, cette interrogation fondamentale qui domine le débat: les prochaines années doivent être l'"occasion" d'une "vérification des positions défendues

jusqu'ici et des revendications posées, en tenant compte de la solidarité mondiale". Un document de première importance.

Pour mieux fixer le propos de la CRT, cet extrait des conclusions de ladite brochure:

"(...) Contrairement à ce que certains d'entre nous avaient cru, la crise n'a pas incité les travailleurs, dans les années 1974-75, à s'organiser spontanément, à se regrouper, à lutter. Elle a engendré plutôt la peur, l'insécurité; le fait d'avoir un emploi est souvent un facteur suffisant pour penser qu'il ne faut pas trop "faire de vagues" et pour accepter les conditions imposées par les entreprises. Le langage combatif de quelques leaders syndicaux ne suffit pas à faire prendre conscience de l'exploitation et à amener les travailleurs à se battre collectivement avec succès!

"Concrètement, nous pouvons de moins en moins nous contenter d'un syndicalisme de dénonciation: nous avons à favoriser des propositions alternatives quant aux transformations économiques et sociales. Ne pas le faire signifie laisser à d'autres, aux partis politiques ou aux dirigeants de l'économie, le soin de trouver des solutions; et ces derniers en particulier le font en obéissant à leur propre logique du profit, du marché.

"Notre démarche doit consister à discuter entre nous de propositions de revendications, de les vérifier sur le terrain avec les salariés concernés. Cela signifie que nous réapprenons à utiliser la méthode de l'enquête pour éviter de généraliser à partir de quelques impressions, recueillies peut-être auprès de gens déjà "convaincus". Cela signifie aussi que nous acceptons de "corriger le tir" si cela s'avère nécessaire, car l'enquête ne consiste pas à faire passer des positions pré-établies."

— Premiers craquements dans l'équipe de rédaction de "Tell" qui s'était posé dès l'abord comme l'organe de contre-information indispensable à la Suisse allemande (né de la fusion de "Focus" et de la "Leserzeitung"). L'expérience a, semble-t-il, du mal à démarrer et, aux derniers bilans, elle ne rencontre pas l'écho espéré parmi les anciens abonnés des

deux journaux "alternatifs": après cinq numéros, le nombre des défections est aussi important que celui des nouveaux abonnements. Les raisons de la scission rédactionnelle — retrait de l'ancienne équipe de la "Leserzeitung" — ne tiennent certainement pas seulement à ces contingences-là même si la "gestion" a fonctionné, comme prévu, à la manière d'un détonateur. Des divergences d'ordre politique ont progressivement rendu le climat si tendu que l'osmose entre les objectifs journalistiques devenait impossible. Explications plus approfondies en vue dans la prochaine livraison de "Tell" qui paraîtra au début du mois de janvier.

Cendres

Tout est consumé
le long des rives nues
Je quitte les maisons
qui fument en silence
La ville au loin murmure
Elle aussi agonise
Et le fleuve est une ombre
que je suis en pleurant
Les ponts sont démolis
Seuls des cygnes la nuit
tiennent conseil encore
Sur la berge déserte
un mendiant allume
un maigre feu de bois
Jamais plus les chalands
ne reviendront
Jamais
l'amour ne refera
sur son tapis de cendre
le chemin que nous fîmes
Innocents et sanglants
dans le brouillard du temps

Georges Haldas

Mickey, Astérix et l'énergie

Deux cahiers de bandes dessinées nous arrivent d'Allemagne fédérale. Très différents: l'un provient de la production Walt Disney (rédigé en collaboration avec Exxon USA) et l'autre est une édition sauvage sans adresse apparente. D'une part de "Mickey et Dingo à la découverte" (Micky & Goofy auf Entdeckungsreise) et d'autre part d'"Astérix et la centrale atomique" (Astérix und das Atomkraftwerk).

Le cahier de Mickey contient deux récits: Mickey et Dingo découvrent tout d'abord, puis économisent l'énergie. Des indications très classiques sont données à des petits lecteurs vivant dans un pays très industrialisé. L'avenir

y est fondé sur une meilleure exploitation des ressources énergétiques, existantes et à développer.

L'oeuvre "sauvage", en revanche, participe à la lutte contre les centrales atomiques. Astérix et ses Gaulois combattent le projet des Romains d'installer un "brutus rapidus" à l'endroit précis où se trouve leur village. L'affrontement habituel précédant le banquet final traditionnel confirme le principe de l'égalité des sexes puisque les Gauloises ont droit à la potion magique pour y participer. Inutile de préciser que Jules César renonce à la construction de la centrale nucléaire prévue.

Ajoutons que le bénéfice de la vente sera consacré au financement de la lutte contre les centrales atomiques... à moins que les éditeurs du vrai Astérix s'en mêlent!

A SUIVRE

H.R. Zenger, chef de publicité du quotidien bernois à large diffusion "Berner Zeitung", a dû se justifier auprès de la police. Il avait photographié un certain nombre de kiosques à journaux pour préparer une documentation. Or, un de ces kiosques se trouvait à proximité d'une succursale d'une grande banque. Un citoyen attentif s'était hâté de le dénoncer à la police comme espion ou terroriste potentiel. Finalement, il n'y a pas eu de poursuite. La "Berner Zeitung" a malgré tout jugé utile de signaler le cas dans son édition du 10 décembre. En définitive, quelle est la différence entre ces auxiliaires bénévoles de la police et les citoyens soviétiques dont parle un peintre cité à la page 101 de "Rue du prolétaire rouge": "Si, dans un immeuble, on constate un mouvement inhabituel de personnes, tôt ou tard, un voisin zélé le signalera"?

* * *

Le "Redressement national", groupe de pression bien représenté aux Chambres fédérales, cherche un chef de presse. Il s'agit de diffuser les buts du groupement qui lutte pour une

baisse des impôts, une politique d'économies sur le plan public, mène le combat pour encourager la propriété individuelle du logement et plus généralement pour plus de liberté et moins d'étatisme. On sait ce que ça signifie!

* * *

Echec de la tentative de créer un hebdomadaire d'inspiration syndicale. En raison du coût de l'opération, toutes les fédérations syndicales ont répondu négativement à la suggestion de l'Union suisse des journalistes.

* * *

DP 525: nous faisons état des "casquettes" des députés "romands" au National. Énumération quelque peu fastidieuse, il faut le dire, et en tout cas qui prenait beaucoup de place dans notre hebdomadaire qui en manque le plus souvent (nous l'avons souvent noté: les sièges dans les conseils d'administration ne sont plus que des points de repère parmi d'autres — les politiciens sont appelés souvent à représenter "d'office" des collectivités dans certains conseils). Une partie de la presse romande s'est depuis attardée sur ces données-là de la vie politique. Bref, le meilleur critère reste de suivre de près le travail de ses "favo-

ris" au Parlement même si l'information n'est là, pas plus qu'ailleurs, facile à recueillir. Pour le reste, nous avons énuméré les députations cantonales romandes; certains parmi nos amis, ils nous l'ont écrit, y ont vu une manœuvre pour passer sous silence les "états de service" des élu(e)s du Jura Sud. Malheureux procès. Il est vrai que la transparence n'a pas de frontières (cantonales). Sachez en tout cas que les mandats d'administrateurs sont très rares, pour ne pas dire inexistant, dans les "curriculum" de Mme et MM. Aubry, Crevoisier, Gehler et Houmard; seul ce dernier étant président du CA Houmard SA...

* * *

Vaudois, ton radicalisme fout le camp! Il y a quelques mois, le Conseil d'Etat vaudois proposait une modification de la loi sur l'assurance en cas de maladie et accidents, imposant son caractère obligatoire pour les personnes de 20 à 59 ans, aux revenus inférieurs à une certaine limite. Refus d'entrée en matière de la droite majoritaire, le radical Gaillard, médecin de son état, allant même, au nom de son groupe, jusqu'à parler du "slogan éculé de la solidarité". Souvenir: le 21 juillet 1898, Eugène Ruffy, chantre du radicalisme, lors d'un toast à la patrie prononcé lors du Tir fédéral de Neuchâtel: "Quant à l'avenir, laissez-moi croire, laissez-moi espérer que si le siècle qui se termine a été le siècle de la liberté, de la liberté politique, de la liberté religieuse, de la liberté économique, le siècle prochain sera pour nous le siècle de la solidarité. Et déjà sur son seuil se dresse une belle oeuvre: l'assurance obligatoire contre la maladie et les accidents. Mettre 600.000 travailleurs et leurs familles à l'abri de la détresse qu'entraînent après eux la maladie et l'accident et subsituer à des litiges, hélas! fréquents, entre patrons et ouvriers une paix solide, basée sur des sacrifices des deux parts, est déjà sans doute chose enviable. Mais ce n'est là qu'un commencement. Bientôt d'autres devront être mis au bénéfice de la belle institution de l'assurance; la vieillesse devra participer à ses bienfaits et des risques d'ordres divers devront être couverts".